



Commune de Soublecause

Procès-verbal Réunion du Conseil Municipal

Le vendredi 9 juin 2023, à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 06 juin 2023, sous la Présidence de M. LACABANNE Joël, Maire.

Présents : M. LACABANNE J., M. DESBARATS S., M. BONNET JP., M. JOUANNEAU R., Mme LAUZIN-PEYOU MC., M. DELORD R., Mme BRUZON A., Mme PEDEMANAUD M., Mme LABARONNIE S.

Absents excusés : Mme TACHOUERES-VIGNEAU V. et M. LATAPI J.

Mme BRUZON Aurore est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 12/04/23 - **2)** Elections sénatoriales : élections des délégués du Conseil Municipal – **3)** Route européenne d'Artagnan : ouverture, balisage et convention – **4)** Questions diverses

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023** →

- Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 12/04/2023 et le soumet au vote, il est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 09 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) **Elections sénatoriales : élection des délégués du Conseil Municipal** →

- M LACABANNE Joël élu Titulaire
- Mme LAUZIN-PEYOU Marie-Christine élue Suppléante
- M. DESBARATS Sébastien élu Suppléant
- Mme BRUZON Aurore élue Suppléante

3) Route Européenne d'Artagnan : ouverture, balisage et convention →

Ouverture de la Route Européenne d'Artagnan sur plus de 6000km comprenant 6 itinéraires équestres de voies vertes, petites routes balisées, à la conquête d'un patrimoine naturel, culturel et diversifié

La route des Mousquetaires de la Gascogne au Béarn en passant par la Navarre traverse 22 communes dont sur la Commune de Soublecause sur la voie N°4 et route Lapoutge.

Une convention va être signée entre le Commune de Soublecause et la CCAM pour une durée minimum de 7 ans : À la Communauté de Communes l'implantation du balisage et de la signalétique de l'itinéraire équestre accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT, ainsi que la demande d'inscription de la route au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

À la charge des communes l'entretien du sentier, le maintien en état du balisage et la signature des conventions de passage avec les propriétaires de parcelles privées.

VOTES : Pour : 09 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) Questions diverses →

Réunion écoles sur le TER LE 20/06/23

Pot de départ de Mme RIMAUD LE 30/06/23 à 20h00 suite à la fermeture de l'école

La séance est levée à 22H58